

27 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mardi le 27 août 2024 à 18 h 40, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin Sylvain Denis
Réal Champagne Sylvain Plante

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard

Autre présence: Susie Trudel, directrice

Prendre note que le conseil s'est réuni en caucus privé de 18 h à 18 h 40

Informations :

M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous, il est 18 h 40

Informations :

La directrice informe le conseil qu'elle a reçu une lettre de M. Richard Benoit pour annoncer sa démission pour son poste de conseiller no 2 en date du 6 août 2024.

Informations :

La directrice informe le conseil que le scrutin pour les 2 postes de conseillers vacants sera le 27 octobre 2024. Les mises en candidature seront du 13 au 27 septembre 2024.

2024-08-057

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 40 et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;

Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :

Période de questions de l'assistance

Questionnement sur les sujets suivants :

-Nettoyage de l'île Clermont

-Feux de camp et accumulation de cendre à l'île Clermont

Informations :

Demande verbale : permis émis

-Christ Englund, lac Kipawa, galerie

-Amy Irvin, Laniel, puits

2024-08-058

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 juillet 2024.

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

D'accepter le procès-verbal tel que présenté

2024-08-059

Un conseiller souligne qu'il y aurait un employé municipal qui aurait passé la tondeuse sur le terrain de la directrice. De plus, il mentionne à un autre conseiller d'être complice s'il propose les dépenses. Le président a dû intervenir pour rappeler à l'ordre ledit conseiller.

Approbation des dépenses municipales

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu à la majorité

D'accepter les dépenses municipales pour le mois de juillet 2024 au montant de 76 055.34\$

M. Sylvain Plante vote contre la résolution et enregistre sa dissidence

2024-08-060

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 14 525.64\$ pour la période du 1^{er} au 27 août 2024.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 03 septembre 2024

Susie Trudel, directrice générale

Informations :

Un membre du conseil demande à la directrice d'où proviennent les dépenses de 8 469.58\$ qu'il y a dans l'item « divers » pour l'année en cours. Sortir pour la prochaine réunion.

2024-08-061

Résiliation de l'entente de service avec Solutions B-CITI

-Considérant que le Comité Municipal de Laniel a signé une entente d'un an avec Solutions B-CITI pour communiquer avec les citoyens via une plateforme;

-Considérant que cette entente prend fin le 31 décembre 2024;

-Considérant que le Comité Municipal de Laniel offre une nouvelle option « Alerte Groupe » plus adapté à nos citoyens et à nos besoins;

-Considérant que le Comité Municipal de Laniel doit résilier l'entente de service au moins 90 jours avant la fin de celle-ci;

Il est proposé par Sylvain Plante

Et résolu unanimement

De résilier l'entente avec Solutions B-CITI en date du 27 août 2024

2024-08-062

-Considérant que nous avons demandé des soumissions à 2 entreprises de la région pour des travaux d'asphalte sur une longueur de 475 pieds sur le chemin du Ski;

1. Transport D. Barrette nous a fait une offre de 14 173.32\$ taxes incluses

2. Transport C. Durand nous a fait une offre de 13 900.35\$ taxes incluses

Il est proposé par Sylvain Plante

Et résolu unanimement

Que le conseil accepte l'offre de Transport D. Barrette au montant de 14 173.32 taxes incluses.

2024-08-063

-Considérant que nous avons demandé des soumissions à 2 entreprises de la région pour des travaux d'asphalte sur une superficie de 1440 pi² pour la descente au pavillon;

1. Transport D. Barrette nous a fait une offre de 1 365\$ taxes incluses

2. Transport C. Durand nous a fait une offre de 4 096\$ taxes incluses

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu à la majorité

Que le conseil accepte l'offre de Transport D. barrette au montant de 1 365\$ taxes incluses.

M. Sylvain Plante vote contre la résolution et enregistre sa dissidence

2024-08-064

-Considérant que nous avons demandé des soumissions à 2 entreprises de la région pour l'installation d'un ponceau de 1.4m de diamètre X 15m de longueur sur le chemin de la Baie McAdam;

1. Transport D. Barrette nous a fait une offre de 14 173.32\$ taxes incluses
2. Transport C. Durand nous a fait une offre de 15 488.76\$ taxes incluses

Il est proposé par Sylvain Plante
Et résolu unanimement

Que le conseil accepte l'offre de Transport D. Barrette au montant de 14 173.32 taxes incluses.

Informations :

Lettres de l'Association des propriétaires fonciers de Laniel :

Les 2 lettres ont été lues en caucus privé.

-Lettre du 25 août 2024 : l'association apporte des suggestions concernant les vidanges de bateaux, un système de source de revenu, l'installation de caméra, amende pour ceux qui vident leur septique dans le lac.

Le président souligne qu'il y a quelques années, le comité municipal avait entrepris des démarches pour mettre une barrière à la rampe de mise à l'eau de Laniel. Les autochtones étaient contre ce projet car nous voulions charger un certain montant pour accéder au lac Kipawa.

Le conseil prend note de ces suggestions.

-Lettre du 11 août 2024 :

Questions de l'association :

1- Nous vous demandons une copie du rapport produit par le représentant ministériel attitré qui a autorisé la destruction du bâtiment historique.

-Faire parvenir à l'Association des extraits des procès-verbaux du 25 juillet et 24 août 2024. Le conseil suggère à l'association de faire une demande d'accès à l'information auprès du ministère de la Culture et des Communications Québec s'ils veulent un document officiel.

2- Nous vous demandons de confirmer qu'aucunes autres organisations n'ont été impliquées dans inspections des travaux de dynamitages.

3- Nous vous demandons une copie de tous les rapports d'analyses entrepris avant d'émettre le permis de dynamitage,

4- Nous vous demandons une copie des rapports d'inspections exécutés durant et suivant les travaux de dynamitage, s'il y a lieu, toutes observations de non-conformité et mesures correctives présent.

- Le conseil avise l'association qu'au moment où il y a eu dynamitage sur quelques terrains à Laniel, le Comité Municipal n'avait pas encore de réglementation concernant les travaux de dynamitage. Transmettre la résolution 2023-06-060 dans laquelle nous demandons un règlement concernant le dynamitage à la MRC.
- Envoyer également de l'information inclus dans le procès-verbal du 29 mai 2024.
- Le conseil informe l'association que notre inspecteur municipal a suivi de près ces travaux pour le respect des distances avec le lac et des terrains voisins.
- Les roches ont été mises à des emplacements conformes suite aux recommandations du ministère de l'Environnement.

5- Nous demandons de confirmer la catégorie (résidentiel, commercial, autres) du projet proposé.

6- Nous vous demandons de confirmer le zonage du terrain, et s'il y a eu lieu, tous changements de zonage pour les 5 dernières années.

- Envoyer à l'association copie d'une résolution en date du 29 juin 2022 dans laquelle le Comité Municipal accepte le projet du promoteur et du changement de zonage.
 - Envoyer une copie d'une résolution de la MRC en date du 11 janvier 2023 qui autorise le changement de zonage. (Ces informations sont publiques sur le site de la MRC)
 - Le conseil informe l'association qu'avant le changement de zonage pour le projet de condominium, le terrain était zoné résidentiel, commercial petite superficie (R/CA). Ce zonage, ne permettait pas la construction de condominium.
- À ce jour, le terrain est zoné commercial et permet la construction de condominium.

2024-08-065

Demande de changement de bail

- Considérant que le Comité Municipal de Laniel a fait une demande de changement au bail N/Réf 816767 00 000;
- Considérant que le Centre de services du territoire public demande au Comité Municipal d'autoriser une personne à signer au nom de l'organisation;

Il est proposé par M. Réal Champagne
Et résolu unanimement

Que le conseil du Comité Municipal de Laniel autorise Susie Trudel, directrice générale à signer tout document se rapportant au sujet mentionné ci-dessus.

2024-08-066

ADOPTION DU PROGRAMME DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a élaboré un Programme de la réglementation municipale en sécurité incendie, visant à renforcer la sécurité publique et à s'assurer que les municipalités respectent les normes provinciales et nationales en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à harmoniser la réglementation des municipalités et à mieux cibler les risques sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme fournit des lignes directrices pour l'élaboration de nouvelles réglementations, la mise à jour des règlements existants et la mise en œuvre de mesures préventives adaptées aux réalités locales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à réviser leurs règlements en matière de sécurité incendie tous les cinq ans, en tenant compte des rapports d'analyse des incidents et des besoins spécifiques identifiés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Denis
et résolu unanimement

- **QUE** le TNO Laniel adopte le Programme de la réglementation municipale en sécurité incendie tel que rédigé par la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** le conseil municipal s'engage à mettre en œuvre les recommandations du programme, y compris la révision périodique des règlements en matière de sécurité incendie et l'intégration des nouvelles exigences légales et des meilleures pratiques en la matière.
- **QUE** la municipalité collaborera étroitement avec la MRC pour s'assurer que les réglementations en place sont efficaces et adaptées aux risques identifiés sur le territoire.

2024-08-067

ADOPTION DU PROGRAMME SUR L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE DES INCIDENTS

CONSIDÉRANT que le Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents a été élaboré par la MRC de Témiscamingue pour réduire la fréquence des incendies sur son territoire et améliorer l'efficacité des activités de prévention des services de sécurité incendie (SSI);

CONSIDÉRANT que ce programme permet d'identifier les problématiques récurrentes liées aux incendies et de cibler des mesures préventives adaptées aux risques identifiés;

CONSIDÉRANT que l'analyse des incidents constitue un outil essentiel d'évaluation des risques, nécessitant une rigueur dans la collecte et l'analyse des données afin de mieux cerner les priorités d'intervention et de prévention;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit la recherche des causes et circonstances de chaque incendie, la compilation et l'analyse des données, ainsi que l'instauration de mesures préventives basées sur les résultats obtenus;

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribue à la mission essentielle des services de sécurité incendie, à savoir protéger la vie et les biens de manière optimale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réal Champagne
et résolu unanimement

- QUE le Conseil du TNO Laniel adopte le Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents tel que présenté, et s'engage à en assurer la mise en œuvre sur l'ensemble de son territoire.

2024-08-068

PARTAGE ÉQUITABLE DE LA CROISSANCE DE LA TVQ POUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES ET DÉFAVORISÉES

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité a été signée le 13 décembre 2023, incluant un engagement à partager la valeur de la croissance de la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE la formule actuelle de répartition des fonds basée sur la population favorise principalement les grands centres urbains, négligeant les régions éloignées et insulaires ainsi que les municipalités défavorisées économiquement;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a exprimé, depuis février 2023, la nécessité d'introduire un deuxième volet de partage des fonds de la TVQ pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique des régions;

CONSIDÉRANT QUE la FQM propose que 10 % de la valeur de la croissance de la TVQ soit consacrée aux municipalités répondant aux critères d'éloignement, d'insularité ou de dévitalisation économique;

CONSIDÉRANT QUE la proposition actuelle des grandes villes et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) limite cette redistribution à 1,5 %, ce qui est largement insuffisant pour répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QU' une redistribution équitable des fonds est cruciale pour permettre aux régions et aux municipalités défavorisées de faire face aux défis économiques et territoriaux qu'elles rencontrent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christine Morin
et résolu unanimement

- **QUE** le TNO de Laniel appuie la demande de la Fédération québécoise des municipalités de réserver 10 % de la valeur de la croissance de la TVQ pour le nouveau volet de partage destiné aux régions éloignées, insulaires et défavorisées.
- **QUE** cette résolution soit transmise à Monsieur Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, copie conforme au premier Ministre du Québec, Monsieur François Legault, à la Ministre des Affaires municipales, Madame Andrée Laforest.
- **QUE** cette résolution soit également transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour information.

Informations :

Dérèglement climatique

Réflexion sur les dégâts subis un peu partout au Québec à l'été 2024.

Le secteur le plus problématique pour Laniel serait le chemin de la Baie McAdam à cause des nombreux barrages de castors qui pourraient se briser en cas de trop grande quantité de pluie.

Informations :

Rencontre pour les aires protégées : le 4 ou le 11 septembre 2024 en avant -midi

Informations :

La directrice rappelle au conseil le 5 à 7 municipal le 12 septembre prochain.

Informations :

Un responsable SMI qui travaille pour le parc Opémican demande au Comité Municipal s'il voudrait louer le système de pompage pour vider leurs toilettes sèches.

Le conseil est d'accord pour louer l'équipement avec notre employé municipal pour 150\$ de l'heure.

Informations :

La directrice informe le conseil qu'elle a fait l'achat d'un frigidaire usagé pour le Pavillon Maurice Denis au montant de 25\$.

Informations :

Certaines bouées-cigare ont été déplacées à la Baie Dorval par des citoyens. Il est interdit de déplacer ces bouées. Il y a des endroits spécifiques de déterminer et nous devons respecter la réglementation fédérale.

Informations :

Sylvain Denis souligne que les outardes qui ont passé une partie de l'été à Laniel sont un gros problème pour la qualité de l'eau de notre lac.

Informations :

Discussion sur l'entretien de l'île Clermont. Panneaux à faire pour Camping interdit, feux de camp interdit. A revoir.

Informations :

Sylvain Denis souligne qu'à la Chute des Pins Rouges qui est en TNO des Lacs, qu'il y a plusieurs propriétaires de terrains récents qui ne respectent pas la bande riveraine

Informations :

Période de questions de l'assistance :
Aucune question de l'assistance

Informations :

Prochaine réunion : mercredi le 25 septembre 2024 à 18 h 30.

2024-08-069

Levée de l'assemblée
Il est proposé par Sylvain Denis
et résolu unanimement
De lever l'assemblée, il est 20 h 00

Marc Girard, président

Susie Trudel, dg